


# TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

ACCOMPAGNEZ LES TALENTS DU MONDE DE DEMAIN

Versez votre taxe d'apprentissage à l'Institut d'Optique



## Faits et chiffres

-  **1000** personnes pour développer la photonique
-  **3** implantations pour un campus national (Paris-Saclay, Bordeaux, Saint-Étienne)
-  **500** étudiant.e.s en cycle d'ingénieur ou de master
-  **150** doctorant.e.s dans un des trois laboratoires de l'Institut
-  **40** entreprises hébergées
-  **30** citations par jour pour un article publié quotidiennement
-  **4** fois plus de brevets déposés par des ingénieur.es. SupOptique que la moyenne nationale
-  **Pionnier** européen de la formation par l'entrepreneuriat
-  **Pionnier** français pour la formation par l'apprentissage (CFA SupOptique)

## LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST UNE OBLIGATION

### VOUS AVEZ LA LIBERTÉ DE CHOISIR UNE PARTIE DE SON AFFECTATION

- ✓ Les entreprises sont tenues de verser une taxe d'apprentissage correspondant à 0.68 % de leur masse salariale.
- ✓ 87% sont collectés par les OPCO mais 13% peuvent être versés directement à des organismes de formation que vous décidez de soutenir.
- ✓ En décidant de soutenir la formation d'une filière qui vous tient à cœur, vous apportez une contribution importante à la qualité de la formation de vos futurs employés.

## POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

### À L'INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

- ✓ *Orienter votre politique de recrutement*
- ✓ *Faire partie du cercle des partenaires de l'École pour développer votre marque employeur auprès de jeunes diplômés formés au plus près de vos besoins*
- ✓ *Partager des valeurs fortes d'ouverture sociale, de solidarité et de diversité*
- ✓ *Soutenir les projets stratégiques de l'École*
- ✓ *Votre contribution permettra l'amélioration des installations de travaux pratiques, fer de lance de la formation à l'Institut d'Optique, la mise en place de nouveaux outils pédagogiques et l'accueil de formateurs en prise directe avec le monde du travail et des entreprises.*

## En 2020

### LA TAXE D'APPRENTISSAGE A CONTRIBUÉ À DE NOMBREUX PROJETS

- ✓ *Création de bancs de travaux pratiques et de projets expérimentaux*
- ✓ *Actions d'innovation pédagogique*
- ✓ *Adaptation rapide aux conditions de formation en situation de distanciation physique*
- ✓ *Etoffement de notre offre de formation autour d'axes thématiques d'avenir*
- ✓ *Poursuite de l'approche par compétences qui répond au mieux aux besoins du monde du travail*
- ✓ *Immersion des étudiants*

## COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

### À L'INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

Contactez Annie Keller

01 64 53 32 15

[annie.keller@institutoptique.fr](mailto:annie.keller@institutoptique.fr)

[WWW.INSTITUTOPTIQUE.FR](http://WWW.INSTITUTOPTIQUE.FR)

